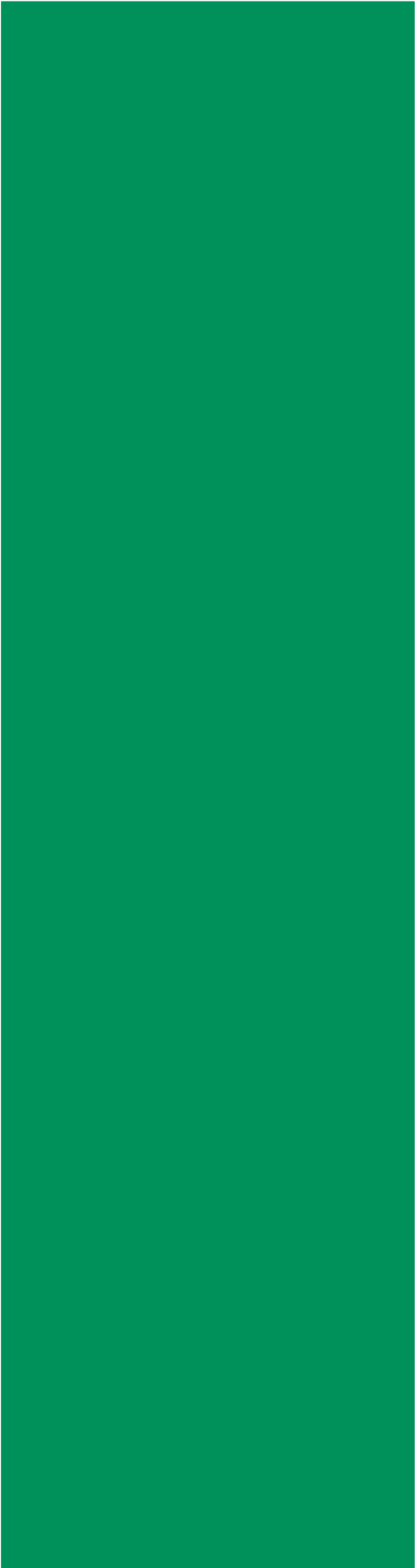




MULTIPAR SOLUTIONS ENVIRONNEMENT

Rapport annuel au 30 Septembre 2025

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE

Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Sommaire

Rapport de gestion

Politique d'investissement	4
Certification	22

Comptes annuels

Bilan actif	27
Bilan passif	29
Compte de résultat	30

Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement.....	32
Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices	33
Règles et méthodes comptables	35
Evolution des capitaux propres	39
Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice.....	40
Ventilation de l'actif net par nature de parts	41
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	42
Exposition sur le marché des obligations convertibles.....	43
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux	44
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle.....	45
Exposition directe sur le marché des devises	46
Exposition directe aux marchés de crédit.....	47
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie.....	48
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion.....	49
Créances et dettes : ventilation par nature.....	50
Frais de gestion, autres frais et charges	51
Engagements reçus et donnés.....	52
Autres informations	53
Détermination et ventilation des sommes distribuables	54
Inventaire.....	58
Inventaire des opérations à terme de devises.....	62

MULTIPAR SOLUTIONS ENVIRONNEMENT

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	63
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part.....	65
Synthèse de l'inventaire	66

RAPPORT DE GESTION

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

BOURSES

Au cours des douze derniers mois, les marchés financiers mondiaux ont traversé une période marquée par l'évolution des attentes en matière de politique monétaire, une dynamique économique contrastée et des tensions géopolitiques récurrentes. À la fin de l'année 2024, l'inflation a poursuivi sa modération dans les principales économies, incitant la Réserve fédérale américaine à engager sa première baisse de taux en plus d'un an. La Fed a ensuite poursuivi cette tendance avec des réductions supplémentaires, notamment un mouvement de 60 points de base suivi de baisses ultérieures de 25 points de base, les responsables politiques ayant exprimé leur confiance quant au rapprochement progressif de l'objectif d'inflation. Ces décisions ont renforcé la confiance des investisseurs et favorisé le rebond des actifs risqués après une phase de volatilité des marchés.

L'Europe a connu une évolution de politique comparable. La Banque centrale européenne a abaissé ses taux et assoupli les données économiques ainsi que les risques persistants de ralentissement de la croissance, apportant un soutien monétaire alors que la région demeurait affectée par la faiblesse de l'activité industrielle et de la demande des consommateurs. En Asie, la Chine a déployé une série de mesures de relance budgétaire et monétaire visant à stabiliser son marché immobilier, à restaurer la confiance intérieure et à contrer une dynamique économique atone. Ces mesures ont entraîné des rebonds périodiques des actions chinoises, bien que des vents contraires structurels aient freiné la solidité durable du marché.

Tout au long de la période, les marchés actions mondiaux ont oscillé entre phases de résilience et épisodes de forte volatilité. Les actions américaines ont tiré parti de résultats solides, de l'amélioration de la dynamique inflationniste et de l'optimisme lié au cycle d'assouplissement de la Fed, malgré des perturbations temporaires liées au contexte électoral. Les marchés européens ont affiché une performance contrastée, les investisseurs arbitrant entre des conditions monétaires plus accommodantes et des perspectives de croissance moroses. Parallèlement, les marchés asiatiques ont fluctué en réponse à la reprise inégale de la Chine et aux incertitudes géopolitiques plus larges.

Les chocs géopolitiques et liés à la politique ont généré plusieurs épisodes de turbulence, notamment la résurgence des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine, l'évolution des politiques tarifaires et une vague de ventes déclenchée par une annonce politique majeure aux États-Unis en avril 2025. Ces événements ont brièvement pesé sur les actions mondiales, entraîné un repli vers les obligations d'État (considérées comme des valeurs refuges) et intensifié l'aversion au risque. Toutefois, les marchés ont globalement rebondi, soutenus par des orientations conciliantes des banques centrales et par une amélioration progressive des conditions économiques.

À la mi-2025, la confiance s'est encore renforcée, portée par la poursuite du ralentissement mondial de l'inflation, l'amélioration de la liquidité mondiale et l'apaisement des craintes de récession. Les secteurs axés sur la technologie, notamment l'IA, les semi-conducteurs et les sociétés d'infrastructure de centre de données, ont surperformé et contribué à la progression des principaux indices boursiers. Les marchés du crédit se sont stabilisés, les anticipations de baisse continue des taux soutenant à la fois l'activité d'émission des entreprises et la demande de rendement.

À l'issue de la période close en septembre 2025, les marchés se sont largement redressés après une phase de volatilité. Les actions mondiales ont terminé la période de 12 mois en hausse, soutenues par des bénéfices solides, des données macroéconomiques en voie de stabilisation et un mouvement synchronisé d'assouplissement des politiques aux États-Unis, en Europe et dans certaines régions d'Asie. Malgré la persistance des risques géopolitiques et des poches de fragilité économique, les perspectives globales se sont nettement améliorées, les investisseurs retrouvant confiance dans l'évolution de l'inflation, le soutien des politiques monétaires et la reprise économique progressive à la fin de l'année 2025.

POLITIQUE DE GESTION :

La performance du fonds s'est établie à +12,10 % (brut de frais, en euros) entre le 15 octobre et le 30 septembre 2025, surperformant son indice de référence à long terme (MSCI ACWI, lequel a dégagé un rendement de +3,25 % brut de frais en euros).

Durant cette période, nous avons privilégié une gestion de portefeuille active et flexible, en ajustant notre positionnement au gré des évolutions politiques et macroéconomiques. En début de période, nous avons maintenu une orientation défensive face à l'incertitude élevée entourant les élections présidentielles américaines et aux changements de politique potentiels associés à la loi sur la réduction de l'inflation (IRA). La volatilité des marchés, notamment le mouvement de ventes massives déclenché par l'événement DeepSeek, a renforcé la nécessité d'une approche prudente.

MULTIPAR SOLUTIONS ENVIRONNEMENT

Malgré ces ajustements, nous avons continué à gérer le portefeuille avec un écart de suivi étroit par rapport au MSCI ACWI dans son ensemble, en veillant à maintenir un profil de risque aligné sur l'indice de référence tout en laissant place à une prise de décision active.

À partir de la mi-avril, avec une meilleure visibilité sur la politique de l'IRA, nous avons progressivement adopté un positionnement plus risqué.

Cela nous a permis d'accroître de façon sélective notre exposition aux opportunités de croissance et aux secteurs cycliques, davantage soutenus par le contexte macroéconomique.

Tout au long de la période, nous avons également tiré parti des phases de correction du marché pour renforcer nos titres à forte conviction, consolidant ainsi le potentiel de rendement à long terme du portefeuille, tout en conservant une discipline rigoureuse en matière de valorisation et de gestion des risques.

PERSPECTIVES

Le thème environnemental demeure volatil malgré les faibles valorisations de l'énergie propre et la perspective de catalyseurs de taux d'intérêt. L'énergie propre constitue tout simplement un levier essentiel pour répondre à la demande d'énergie, représentant une mégatendance structurelle appelée à s'imposer sur les décennies à venir. Après avoir adopté une posture défensive vis-à-vis du thème de l'énergie propre, nous optons désormais pour une position plus offensive, le portefeuille étant orienté vers le nucléaire, le solaire, les technologies de réseau et le stockage de l'énergie, que nous considérons comme les secteurs les mieux placés pour capitaliser sur la demande, avec des valorisations à des niveaux historiquement bas.

Dans l'ensemble, nous constatons que le thème du capital naturel continue de prendre de l'ampleur sur les trois marchés verticaux, les dommages croissants infligés à notre capital naturel étant davantage reconnus (nous consommons notre capital naturel 1,75 fois plus vite que la Terre ne peut le régénérer). Les entreprises disposant de technologies capables de protéger et de restaurer durablement le capital naturel devraient ainsi voir leur valeur progresser. Cette dynamique stimule nos prévisions de croissance à long terme sur l'ensemble de nos thèmes, et nous restons convaincus de la nécessité pour les sociétés de proposer des solutions environnementales, les acteurs du secteur étant selon nous actuellement sous-valorisés.

La signature du One Big Beautiful Bill Act a levé les incertitudes politiques entourant l'Inflation Reduction Act. Comparé à des scénarios potentiellement plus contraignants, ce dénouement s'est révélé favorable, ce qui a permis aux entreprises de planifier leurs stratégies commerciales avec plus de clarté et de visibilité à long terme. Les nouvelles règles d'éligibilité au crédit d'impôt, publiées par décret exécutif, ont renforcé la visibilité et la confiance des investisseurs dans ce domaine. Cette évolution favorise une croissance plus stable et devrait attirer des flux de capitaux supplémentaires. Nous avons déjà observé plusieurs améliorations dans le secteur environnemental et nous pensons que cette dynamique de réévaluation devrait se poursuivre. Au vu de la reprise du cycle de réduction des taux aux États-Unis, nous estimons que les sociétés d'énergie propre opérant dans les secteurs sensibles aux taux d'intérêt sont particulièrement bien positionnées pour en tirer profit.

Effet de levier

Montant total du levier au 30/09/2025

	montant total du levier
méthode brute	98,99%
méthode de l'engagement	100,00%

Concernant la méthode de l'engagement, le montant total du levier affiche la moyenne trimestrielle de l'engagement calculé quotidiennement

Concernant la méthode brute, le montant total du levier est calculé le 1er jour suivant la fin de mois

MULTIPAR SOLUTIONS ENVIRONNEMENT

Changements intervenus au cours de l'exercice

21/05/2025 :

- Modification de l'annexe SFDR dans le cadre de la publication des orientations de l'ESMA (exclusions PAB).

14/10/2024 :

- Dénourriciarisation du fonds ;
- modification de l'objectif de gestion, de la stratégie d'investissement, du profil de risque et de la composition du FCPE ;
- Passage du fonds en article 9 SFDR et catégorie 1 AMF (au lieu de l'article 6 SFDR et catégorie 3 AMF) ;
- Changement de dénomination pour MULTIPAR SOLUTIONS ENVIRONNEMENT (ex MULTIPAR ACTIONS INTERNATIONALES).

* * *

Performance

Les performances annuelles s'élèvent à 8.88% pour la part Classique et 8.88% pour la part RE.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

* * *

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

* * *

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans l'OPC

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information.

* * *

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
LU2536383115	BNPP FD EMERG MKT ENVI SOLUTNS XEC	Achat	7 919 982,02
US67066G1040	NVIDIA CORP	Achat	2 724 035,84
US00790R1041	ADVANCED DRAINAGE SYSTEMS IN	Achat	2 476 951,66
US94106L1098	WASTE MANAGEMENT INC	Achat	2 244 233,93
US7766961061	ROPER TECHNOLOGIES INC	Achat	1 986 790,86
ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0010177527	CAMGESTION AVENIR INVESTIS-O	Vente	61 005 097,60
DE000ENER6Y0	SIEMENS ENERGY AG	Vente	2 182 698,33
LU2536383115	BNPP FD EMERG MKT ENVI SOLUTNS XEC	Vente	1 715 007,52
US98419M1009	XYLEM INC	Vente	1 632 036,72
US94106L1098	WASTE MANAGEMENT INC	Vente	1 623 578,55

* * *

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

* * *

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

Template periodic disclosure for the financial products referred to in Article 9, paragraphs 1 to 4a, of Regulation (EU) 2019/2088 and Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852

Dénomination du produit : MULTIPAR SOLUTIONS ENVIRONNEMENT

Identifiant d'entité juridique : 989500SDr3ZY46ZWY526

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La Taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☒ ☒ ☒ Oui

☐ ☐ ☐ Non

☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 84.7%

☒ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 42.2%

☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Sauf indication contraire, l'ensemble des données réalisées du présent rapport périodique sont exprimées en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

L'objectif d'investissement durable du produit financier est de participer à la transition vers un monde durable en se concentrant sur les défis liés à l'environnement sur les marchés internationaux, principalement le changement climatique et la dégradation de la nature.

A tout moment, ce fonds thématique investit dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés mondiales.

Ces sociétés fournissent, par le biais de leurs produits ou services, des solutions aux écosystèmes aquatiques, terrestres et urbains, ainsi qu'à la production d'énergie renouvelable, à l'efficacité énergétique, aux infrastructures énergétiques et au transport

- L'écosystème aquatique couvre les systèmes océaniques et aquatiques, y compris, mais sans s'y limiter, la lutte contre la pollution de l'eau, le traitement de l'eau et les infrastructures, l'aquaculture, l'énergie hydraulique, l'énergie océanique et marémotrice et les emballages biodégradables.
- L'écosystème terrestre couvre la terre, l'alimentation et la sylviculture, y compris, mais sans s'y limiter, les technologies agricoles, l'agriculture durable, la sylviculture durable et les plantations, ainsi que la viande et les produits laitiers alternatifs.
- L'écosystème urbain couvre nos villes et bâtiments durables, y compris, mais sans s'y limiter, les services environnementaux, les bâtiments écologiques, les équipements et matériaux de construction écologiques, le recyclage, la gestion des déchets et les transports alternatifs.
- La production d'énergie renouvelable fait référence à la décarbonisation du système énergétique par la production d'énergie renouvelable et de transition.
- L'efficacité énergétique, la technologie et les matériaux font référence à la numérisation du système énergétique par l'électrification, l'efficacité et la technologie.
- L'infrastructure énergétique et le transport font référence à la décentralisation du système énergétique par le biais de nouvelles infrastructures, de l'énergie distribuée et du stockage sur batterie.

La mesure dans laquelle les investissements durables ayant un objectif environnemental contribuent aux objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852: l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources en eau et des ressources marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution et/ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes sont alignés sur la taxonomie de l'UE sont présentés dans les deux graphiques ci-dessous dans le document

L'objectif d'investissement durable du produit financier est social et donc hors du champ d'application des objectifs environnementaux définis par la taxonomie de l'UE.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre l'objectif d'investissement durable du produit financier

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer l'atteinte de l'objectif de durabilité du produit financier :

- Le pourcentage de réduction de l'univers d'investissement initial sur la base des filtres « DNSH » ("Do no significant harm" ou "Ne pas causer de préjudice important ») et d'alignement avec les Objectifs de Développement Durable (ODD). 33.5%
- Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des entreprises dont au moins 20% du chiffre d'affaires, du bénéfice ou du capital investi sont alignés sur la thématique du produit financier. 54.2%
- le pourcentage du portefeuille du produit financier (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie ESG propriétaire ; 96.2%
- Le pourcentage du portefeuille du produit financier qui est conforme à la politique de conduite responsable des affaires de BNP Paribas Asset Management (politique RBC) ; 100%
- Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des " investissements durables " tels que définis à l'article 2 (17) du règlement SFDR 97.7%
- Le pourcentage du revenu global du portefeuille du produit financier qui est " aligné sur la taxonomie de l'UE ", tel que défini par le règlement (UE) 2020/852 : 24.4%

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Non applicable pour le premier rapport périodique

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Les objectifs des investissements durables réalisés par le produit financier sont de financer indirectement des entreprises qui contribuent à des objectifs environnementaux et/ou sociaux par leurs produits et services, ainsi que par leurs pratiques durables.

L'engagement minimum d'investissement durable du produit financier est calculé sur la base d'une méthodologie pondérée par les actifs sous gestion (AuM) sans aucun minimum requis pour les fonds sous-jacents. En tant que tel, une approche par transparence est appliquée afin de calculer la proportion minimale d'investissement durable du produit financier sur la base des données déclarées par les fonds sous-jacents.

Tout engagement d'investissement durable rapporté par des fonds externes actifs et/ou passifs, sélectionnés par l'équipe interne dédiée, est évalué grâce à des méthodologies spécifiques développées par des gestionnaires d'actifs et/ou des fournisseurs d'indices tiers.

Tout engagement d'investissement durable rapporté par des investissements en lignes directes ou par des fonds internes actifs et/ou passifs est évalué grâce à la méthodologie propriétaire d'investissement durable telle que décrite ci-dessous.

La méthodologie interne, telle que définie dans la partie principale du Prospectus, intègre plusieurs critères dans sa définition des investissements durables qui sont considérés comme des éléments essentiels pour qualifier une entreprise de durable. Ces critères sont complémentaires les uns des autres. En pratique, une entreprise doit répondre à au moins un des critères décrits ci-dessous afin d'être considérée comme contribuant à un objectif environnemental ou social :

1. Une entreprise dont l'activité économique est conforme aux objectifs de la Taxonomie de l'UE. Une entreprise peut être qualifiée d'investissement durable au cas où elle aurait plus de 20% de ses revenus alignés sur la Taxonomie de l'UE. Une entreprise qualifiée d'investissement durable au moyen de ces critères peut par exemple contribuer aux objectifs environnementaux suivants : forêt durable, restauration de l'environnement, fabrication durable, énergie renouvelable, approvisionnement en eau, assainissement, gestion et assainissement des déchets, transport durable, bâtiments durables, information et technologie durables, recherche scientifique pour le développement durable ;
2. Une entreprise ayant une activité économique contribuant à un ou plusieurs objectifs des Nations Unies en matière de développement durable (SDG). Une entreprise peut être qualifiée d'investissement durable au cas où elle aurait plus de 20% de ses revenus alignés sur les ODD et moins de 20% de ses revenus mal alignés sur les ODD de l'ONU. Une entreprise qualifiée d'investissement durable :
 - a. Environnement : agriculture durable, gestion durable de l'eau et de l'assainissement, énergie durable et moderne, croissance économique durable, infrastructures durables, villes durables, modes de consommation et de production durables, lutte contre les changements climatiques, conservation et utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines, protection, restauration et utilisation durable des écosystèmes terrestres, gestion durable des forêts, lutte contre la désertification, dégradation des sols et perte de biodiversité ;
 - b. Social : pas de pauvreté, pas de faim, sécurité alimentaire, vie saine et bien-être à tous les âges, éducation de qualité inclusive et équitable et possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, égalité entre les sexes, autonomisation des femmes et des filles, disponibilité d'eau et d'assainissement, accès à une énergie abordable, fiable et moderne, croissance économique inclusive et durable, emploi plein et productif et travail décent, infrastructures résilientes, industrialisation inclusive et durable, réduction des inégalités, villes et établissements humains inclusifs, sûrs et résilients, sociétés

pacifiques et inclusives, accès à la justice et institutions efficaces, responsables et inclusives, partenariat mondial pour le développement durable ;

3. Une entreprise évoluant dans un secteur à forte émission de GES qui transige son modèle d'affaires pour s'aligner sur l'objectif de maintenir la hausse de la température mondiale sous 1,5°C. Une entreprise qualifiée d'investissement durable à travers ces critères peut par exemple contribuer aux objectifs environnementaux suivants: réduction des émissions de GES, lutte contre le changement climatique ;
4. Une entreprise qui possède les meilleures pratiques environnementales ou sociales par rapport à ses pairs dans le secteur et la région géographique concernés. L'évaluation des performances E ou S est basée sur la méthodologie de notation ESG de BNPP AM. La méthodologie classe les entreprises et les évalue par rapport à un groupe de pairs comprenant des entreprises de secteurs et de régions géographiques comparables. Une entreprise ayant un score de contribution supérieur à 10 sur le pilier environnemental ou social se qualifie comme la meilleure performeuse. Une entreprise qualifiée d'investissement durable par ces critères peut par exemple contribuer aux objectifs suivants :
 - a. Environnement: lutte contre le changement climatique, gestion des risques environnementaux, gestion durable des ressources naturelles, gestion des déchets, gestion de l'eau, réduction des émissions de GES, énergies renouvelables, agriculture durable, infrastructures vertes ;
 - b. Social : santé et sécurité, gestion du capital humain, bonne gestion des intervenants externes (chaîne d'approvisionnement, entrepreneurs, données), préparation à l'éthique commerciale, bonne gouvernance d'entreprise.

Les obligations vertes, les obligations sociales et les obligations durables émises pour soutenir des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques sont également qualifiées d'investissements durables à condition que ces titres de créance reçoivent une recommandation d'investissement « POSITIVE » ou « NEUTRE » du Sustainability Center à la suite d'une évaluation de l'émetteur et du projet sous-jacent basée sur une méthodologie propriétaire d'évaluation des obligations vertes/sociales/durables.

Les sociétés identifiées comme des investissements durables ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance. BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) s'appuie sur sa méthodologie interne pour évaluer toutes les sociétés par rapport à ces exigences.

Le site internet de la société de gestion contient de plus amples informations sur la méthodologie interne : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/14787511-CB33-49FC-B9B5-7E934948BE63>.

La part des investissements du produit financier considérés par le Règlement SFDR comme des investissements durables contribue dans les proportions décrites à la question sur l'allocation des actifs aux objectifs environnementaux définis dans le Règlement européen sur la taxonomie en vigueur à ce jour : atténuation du changement climatique et/ou adaptation au changement climatique.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les investissements durables que le produit a partiellement l'intention de réaliser, par le biais d'investissements dans des lignes directes ou des fonds actifs internes, ne doivent pas nuire de manière significative à un quelconque objectif environnemental ou social (Principe DNSH). À cet égard, la société de gestion s'engage à analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en tenant compte des indicateurs d'incidence négative tels que définis dans le règlement SFDR et à ne pas investir dans des émetteurs qui ne respectent pas les standards

établis par les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

— — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

L' Tout au long de son processus d'investissement, la société de gestion s'assure que le produit financier prend en compte les principaux indicateurs d'incidence négative pertinents pour sa stratégie d'investissement afin de sélectionner les investissements durables du produit financier en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers d'investissement durable définis dans la Stratégie globale « Sustainability » (GSS) de BNP Paribas Asset Management ; Politique RBC, Intégration ESG ; Politique de vote, dialogue et engagement, Vision prospective : les « 3Es » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive (transition énergétique, la protection de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive)).

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

L'univers d'investissement du produit financier est périodiquement passé au crible afin d'identifier les émetteurs qui violent ou risquent de violer les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits énoncés dans les huit conventions fondamentales identifiées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme. Cette évaluation est réalisée au sein du BNPP AM Sustainability Centre sur la base d'une analyse interne et d'informations fournies par des experts externes, et en consultation avec l'équipe RSE du groupe BNP Paribas. Si un émetteur s'avère être en violation grave et répétée de l'un des principes, il sera placé sur une « liste d'exclusion » et ne pourra pas être investi. Les investissements existants doivent être retirés du portefeuille selon une procédure interne. Si un émetteur risque de violer l'un des principes, il est placé sur une « liste de surveillance » contrôlée, le cas échéant.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers d'investissement responsable définis dans la GSS. Ces piliers sont régis par des politiques à l'échelle de l'entreprise qui définissent des critères d'identification, d'examen et de priorisation ainsi que de gestion ou d'atténuation des incidences négatives sur les facteurs de durabilité causée par les émetteurs.

La politique de conduite responsable des entreprises (« Politique RBC ») établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements, notamment sur les Objectifs de Développement Durables (ODD), qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter le processus d'intégration ESG interne. Les règles d'intégration ESG comprennent l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilité causées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. Le résultat de cette évaluation conduit à l'exclusion des sociétés non alignées avec les ODD.

Dans le cadre de sa vision prospective, la société de gestion définit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant de mesurer la manière dont la recherche, les portefeuilles et les engagements sont alignés sur trois thèmes clés identifiés : les « 3E » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality (transition énergétique, protection de l'environnement, égalité et croissance inclusive)) et ainsi soutenir l'ensemble des processus d'investissement.

En outre, l'équipe dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues, de collaborations avec d'autres investisseurs et du dialogue avec des ONG et d'autres experts.

Les mesures visant à gérer ou à atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dépendent de la gravité et de l'importance de ces impacts. Ces mesures s'appuient sur la Politique RBC, les Règles d'intégration ESG et la Politique d'engagement et de vote, qui comprennent les dispositions suivantes :

- exclusion des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales et des émetteurs impliqués dans des activités présentant un risque inacceptable pour la société et/ou l'environnement ;
- dialogue avec les émetteurs afin de les encourager à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et, par conséquent, à atténuer les incidences négatives potentielles ;
- vote lors des assemblées générales annuelles des sociétés en portefeuille pour promouvoir une bonne gouvernance et faire progresser les questions environnementales et sociales ;
- s'assurer que tous les titres inclus dans le portefeuille sont associés à des recherches ESG concluantes ;
- gérer les portefeuilles en s'assurant que leur note ESG globale dépasse celle de l'indice ou de l'univers de référence.

Sur la base de l'approche ci-dessus et en fonction de la composition du portefeuille du produit financier (i.e. le type d'émetteur), le produit financier prend en compte et gère ou atténue les principales incidences négatives ci-après sur les facteurs de durabilité :

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :

1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)
2. Empreinte carbone
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
8. Rejets dans l'eau
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
13. Mixité au sein des organes de gouvernance
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Indicateurs volontaires applicables aux entreprises :

Indicateurs environnementaux

4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone

Sociaux

4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs
9. Absence de politique en matière de droits de l'homme

Indicateurs obligatoires applicables aux actifs souverains

15. Intensité de GES

16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

La Déclaration SFDR de BNPP AM : « intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives » contient des informations détaillées sur la démarche de prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. [BNP Paribas Asset Management - France Investisseur professionnel - BNPP AM](#)



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir du 01.10.2024 au 30/09/.2025

Investissements les plus importants **	Secteur	% d'actifs*	Pays**
BNPP FD EM EV SL X EUR C	Autres	7.75%	Luxembourg
NEXTERA ENERGY INC	Services	3.60%	États-Unis
ZOETIS INC CLASS A A	Santé	3.34%	États-Unis
FIRST SOLAR INC	Technologie	3.27%	États-Unis
NVIDIA CORP	Technologie de	2.96%	États-Unis
CAMECO CORP	Energie	2.66%	Canada
LINEAGE INC	Immobilier	2.56%	États-Unis
SSE PLC	Services	2.31%	Royaume-Uni
TETRA TECH INC	Industrie	2.22%	États-Unis
WASTE MANAGEMENT INC	Industrie	2.08%	États-Unis
LINDE PLC	Matériaux de base	2.07%	Royaume-Uni
ASML HOLDING NV	Technologie	2.04%	Pays-Bas
CLEAN HARBORS INC	Industrie	1.75%	États-Unis
VERTIV HOLDINGS CLASS A A	Industrie	1.73%	États-Unis
VERALTO CORP	Industrie	1.64%	États-Unis

Source des données : BNP Paribas Asset Management, exprimée en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion. Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction

* Toute différence de pourcentage avec les portefeuilles des états financiers résulte d'une différence d'arrondis.

** Toute différence avec les relevés de portefeuille ci-dessus provient de l'utilisation de différentes sources de données.

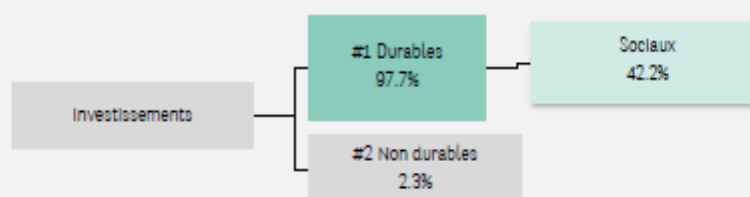


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

La proportion des investissements utilisés pour atteindre l'objectif d'investissement durable conformément aux éléments contraignants de sa stratégie d'investissement est de 97.7%.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie #1 Durables couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La sous-catégorie #2 Non durables inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	% d'actifs
Industrie	38.7%
Technologie de l'information	17.7%
Services publics	14.2%
Autres	7.7%
Matériaux de base	7.0%
Santé	3.3%
Energie	2.8%
Immobilier	2.6%
Liquidités	2.1%
Consommation courante	1.5%
Biens de cons. durables et services	1.3%
Finance	1.1%

Source des données : BNP Paribas Asset Management, exprimée en moyenne trimestrielle pondérée sur base de l'actif sous gestion. Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'engageait pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE, mais en a toutefois réalisés.

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la mesure dans laquelle les investissements durables ayant un objectif environnemental sont alignés avec la Taxonomie de l'UE et contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

La société de gestion utilise des données provenant de fournisseurs tiers pour mesurer la proportion d'investissements qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE. Les fournisseurs recueillent les données déclarées par les entreprises et peuvent utiliser des informations équivalentes lorsqu'elles ne sont pas facilement accessibles dans les informations rendues publiques. Pour plus d'informations sur la méthodologie et les fournisseurs de données de BNPP AM, veuillez consulter le document suivant : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/0EE37EC2-8612-48A5-8AA1-D5C09CC858DD>

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxinomie. D'autres mises à jour du prospectus et de l'alignement des engagements sur la Taxonomie de l'UE pourront être effectuées en conséquence.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par la taxinomie de l'UE ne sont pas nécessairement nocives pour l'environnement ou non durables. En outre, toutes les activités qui peuvent apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne sont pas encore intégrées dans la Taxonomie de l'UE.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 du règlement (UE) 2020/852 (Règlement sur la Taxinomie) n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ⁴?

☐ Oui:

☐ Gaz fossile ☐ Energie nucléaire

☒ Non:

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire, et de gestion des déchets.

⁴ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

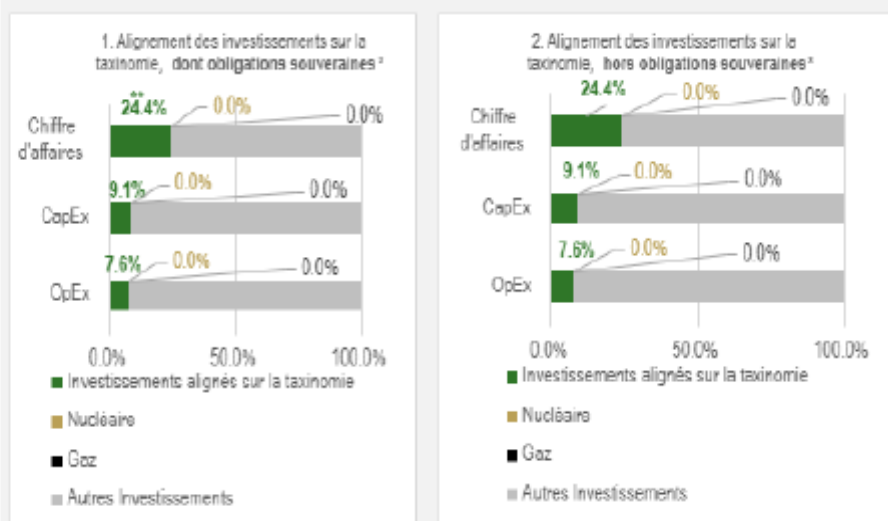
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investisseurs du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

** Alignement taxinomie réelle

- Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La proportion minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens de la taxinomie de l'UE est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

- Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable pour le premier rapport périodique

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 202/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement européen sur la taxinomie est de 60.4%.

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxinomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxinomie. Dans l'intervalle, le produit financier investira dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné avec la Taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Les investissements durables sur le plan social représentent 42.2% du produit financier.



Quels sont les investissements inclus dans la catégorie "#2 Non durables", quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements inclus dans la catégorie Non durables sont des instruments qui sont utilisés à des fins de liquidité et/ou de couverture. Ces investissements, le cas échéant, sont effectués conformément à nos processus internes, y compris la politique de gestion des risques. La politique de gestion des risques énonce les procédures nécessaires pour permettre à la société de gestion d'évaluer l'exposition de chaque produit financier qu'elle gère aux risques de marché, de liquidité, de durabilité et de contrepartie.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Le produit financier doit se conformer à la Politique RBC en excluant les sociétés impliquées dans des controverses dues à de mauvaises pratiques en matière de droits de l'homme et du travail, d'environnement et de corruption, ainsi que les sociétés opérant dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante,...), car ces sociétés sont réputées violer les normes internationales ou causer des dommages inacceptables à la société et/ou à l'environnement ;
De plus amples renseignements sur la politique de RBC, et en particulier sur les critères relatifs aux exclusions sectorielles sont accessibles sur le site de la société de gestion: <https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability-bnpp-am/documentation-sustainability/> ;
- Le produit financier exclut les entreprises contrevenant aux normes internationales, exposées au tabac et aux armes controversées, ainsi que les entreprises actives dans des secteurs pouvant impacter négativement le climat conformément à l'article 12.1 (a-g) du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission. Les détails sur l'application des exclusions, suivant la classe d'actifs sont disponibles sur notre site web (<https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/2895a45a-bb7a-44f6-8e48-990be2616498/> - section "Exclusions PAB pour les Lignes Directrices de l'ESMA")
- L'univers d'investissement initial du produit financier sera réduit d'au moins 20% en raison de l'application des filtres « DNSH » ("Do no significant harm" ou "Ne pas causer de préjudice important") et d'alignement avec les Objectifs de Développement Durable (ODD)
- Le produit financier doit investir dans des entreprises dont au moins 20% du chiffre d'affaires, du bénéfice ou du capital investi sont alignés sur les thématiques du produit financier.
- L'analyse ESG basée sur la méthodologie ESG propriétaire doit porter sur au moins 90 % des actifs du produit financier (à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire).
- Le produit financier doit investir au moins 85% de son portefeuille dans des "investissements durables" tels que définis à l'article 2 (17) du règlement SFDR. Les critères permettant de qualifier un investissement comme un « investissement durable » et les seuils quantitatifs

et qualitatifs sont mentionnés dans la méthodologie disponible sur le site internet de la société de gestion : [BNP Paribas Asset Management - France Investisseur professionnel - BNPPAM](#)

- Le produit financier doit investir au moins 5% de ses actifs dans des entreprises "alignées sur la taxonomie européenne".



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?
Non applicable
- Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?
Non applicable
- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?
Non applicable
- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?
Non applicable

MULTIPAR SOLUTIONS ENVIRONNEMENT

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2023, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/>.

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2024, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/>.

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion)¹.

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM Europe ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V) :

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de BNPP AM Europe ²	1 291	169 821	54 857

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM Europe dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc « Collaborateurs Régulés »³ (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V) :

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de BNPP AM Europe :	192	46 011
dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens	171	40 163

¹ NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

² Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 6 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2024 à 986k EUR et 289k EUR;
- 269 collaborateurs de la succursale belge, dont 10 ont le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2024 à 26 859k EUR et 4 652k EUR;
- 25 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2024 à 5 859k EUR et 2 052k EUR.
- 53 collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2024 à 6 822k EUR et 1 883k EUR.
- 66 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 10 ont le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2024 à 10 947k EUR et 3 009k EUR.

³ La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

MULTIPAR SOLUTIONS ENVIRONNEMENT

Autres informations :

➤ Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM Europe :

	Nombre de fonds (31.12.2024)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2024
OPCVM	187	98
Fonds d'Investissement Alternatifs	304	58

- En 2024, 3,69k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM Europe présents au 31.12.2024.
- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2023, a été réalisé entre Avril et Mai 2024. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfaisant » soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clefs : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés.
- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société.

* * *

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management France est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE (BNPP AM EUROPE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

Depuis le 24 février 2022, nous nous sommes montrés très attentifs aux implications du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Le conseil d'administration surveille de près la situation géopolitique et son impact sur les perspectives globales et les risques de marché et financier afin de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt des actionnaires.

* * *



**MULTIPAR
ENVIRONNEMENT**

SOLUTIONS

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 septembre 2025)





**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2025**

MULTIPAR SOLUTIONS ENVIRONNEMENT
FONDS D'EPARGNE SALARIALE NOURRICIER
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe
1, boulevard Haussmann
75009 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale nourricier MULTIPAR SOLUTIONS ENVIRONNEMENT relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale nourricier à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2024 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers

MULTIPAR SOLUTIONS ENVIRONNEMENT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025 - Page 2

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 003 63. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine.

MULTIPAR SOLUTIONS ENVIRONNEMENT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron

2026.02.24 16:39:54 +0100



Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 30/09/2025	Exercice 30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	64,823,221.90	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	64,823,221.90	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	729,809.29	59,813,726.03
OPCVM	729,809.29	59,813,726.03
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	65,553,031.19	59,813,726.03
Créances et comptes d'ajustement actifs	10,756,422.94	31,594.88
Comptes financiers	1,572,612.32	102,871.43

MULTIPAR SOLUTIONS ENVIRONNEMENT

Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II ^(*)	12,329,035.26	134,466.31
TOTAL ACTIF I+II	77,882,066.45	59,948,192.34

^(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 30/09/2025	Exercice 30/09/2024
Capitaux propres :	-	-
Capital	59,776,000.17	51,203,442.41
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	5,326,457.89	8,728,613.33
Capitaux propres I :	65,102,458.06	59,932,055.74
Passifs de financement II	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	65,102,458.06	59,932,055.74
Passifs éligibles :	-	-
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-	-
Autres passifs :	-	-
Dettes et comptes d'ajustement passifs	11,655,830.71	16,136.60
Concours bancaires	1,123,777.68	-
Sous-total autres passifs IV	12,779,608.39	16,136.60
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	77,882,066.45	59,948,192.34

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 30/09/2025	Exercice 30/09/2024
Revenus financiers nets	-	-
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions	501,813.13	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	23,874.56	2,022.38
Sous-total Produits sur opérations financières	525,687.69	2,022.38
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-77.99	-
Sous-total charges sur opérations financières	-77.99	-
Total Revenus financiers nets (A)	525,609.70	2,022.38
Autres produits :	-	-
Frais pris en charge par l'entreprise	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres Charges :	-	-
Frais de gestion de la société de gestion	-865,083.12	-27,431.16
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	-865,083.12	-27,431.16

MULTIPAR SOLUTIONS ENVIRONNEMENT

Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	-339,473.42	-25,408.78
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	3,838.92	-822.97
Sous-total Revenus nets I = C + D	-335,634.50	-26,231.75
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	-	-
Plus et moins-values réalisées	18,174,216.08	582,439.99
Frais de transactions externes et frais de cession	-172,217.71	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	18,001,998.37	582,439.99
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-74,479.51	26,817.46
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	17,927,518.86	609,257.45
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	-	-
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-12,393,389.39	7,809,426.82
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-12,393,389.39	7,809,426.82
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	127,962.92	336,160.81
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-12,265,426.47	8,145,587.63
Acomptes :	-	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	5,326,457.89	8,728,613.33

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

Le FCPE est géré de manière discrétionnaire et suit une approche thématique durable. L'objectif de gestion du FCPE est, sur une durée de placement recommandée de cinq ans minimum, d'obtenir une performance nette de frais, liée à l'évolution des marchés actions internationales émises par des sociétés engagées dans des solutions climatiques. Ces sociétés fournissent, par le biais de leurs produits ou services, des solutions aux écosystèmes aquatiques, terrestres et urbains, à la production d'énergie renouvelable, à l'efficacité énergétique, aux infrastructures énergétiques et au transport.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe RE (Devise: EUR)

	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	3.0854	2.7652	3.0164	3.5305	3.8440
Actif net (en k EUR)	0.45	73.81	790.54	1,734.37	3,070.82
Nombre de titres					
Parts C	144.8081	26,692.2710	262,078.6212	491,241.2046	798,846.8928

Date de mise en paiement	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	0.02	0.02	0.01	0.03	1.05
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-	-0.00	-0.00	-0.00	-0.01

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

MULTIPAR SOLUTIONS ENVIRONNEMENT

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	3.0920	2.7714	3.0228	3.5381	3.8523
Actif net (en k EUR)	25,107.59	41,655.37	48,347.50	58,197.69	62,031.64
Nombre de titres					
Parts C	8,120,124.9090	15,033,966.4274	15,993,940.2502	16,448,541.4282	16,102,291.1825

Date de mise en paiement	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	0.05	0.02	0.01	0.03	1.06
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-	-	-	-	-0.01

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

CARACTERISTIQUES PARTS	CODE ISIN	DEVISE DE LIBELLE	FRACTIONNEMENT DES PARTS	VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE	Admise en EUROCLEAR
Catégorie de part « Classique »	FR001400QD35	Euro	Dix-Millième	1,52 euros	Oui
Catégorie de part « RE »	FR0014001897	Euro	Dix-Millième	2,796 euros	Oui
Catégorie de part « G »	FR001400QD43	Euro	Dix-Millième	10 euros	Oui

Le tableau ci-dessus extrait du prospectus indique la Part G non encore démarrée.

Le prospectus de l'OPC décrit les souscripteurs concernés.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalué à leur valeur nominale.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

L'évaluation des swaps d'indice, calculée par l'équipe « OTC pricing & Services », est utilisée pour le calcul de la valeur liquidative après contrôle de cohérence avec la valorisation de la contrepartie si elle est reçue dans les délais. En cas de non disponibilité ou d'incohérence, OTC pricing et Services se rapproche de la contrepartie pour identifier et résoudre les problèmes.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing

La société de gestion a choisi de mettre en place un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing.

Le mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing consiste à faire supporter, en cas de souscriptions ou de rachats de parts significatifs, aux porteurs du FCPE à l'origine de ces souscriptions et ou rachats les coûts de réaménagement du portefeuille du FCPE (frais liés à l'achat ou à la vente de titres générés par les mouvements de passif du FCPE).

La valeur liquidative du FCPE est ajustée à la hausse (en cas de souscription nette) ou à la baisse (en cas de rachat net) pour protéger les porteurs présents dans le FCPE de l'effet de dilution de la performance généré par les coûts de réaménagement du portefeuille.

Le swing pricing vise à réduire pour les porteurs détenant des parts du FCPE les coûts de réaménagement du portefeuille liés aux nouvelles entrées (souscriptions) ou aux nouvelles sorties (rachats) dans le FCPE.

MULTIPAR SOLUTIONS ENVIRONNEMENT

La société de gestion calcule une valeur liquidative ajustée lorsque le montant net des souscriptions ou des rachats sur l'ensemble des catégories de parts du FCPE, centralisés un jour de calcul de la valeur liquidative, dépasse un seuil prédéterminé par la société de gestion (seuil de déclenchement) en fonction des conditions de marché.

La valeur liquidative supportant ces ordres de souscription ou de rachat sera alors ajustée à la hausse, dans le cas de souscriptions nettes, ou à la baisse, dans le cas de rachats nets, à l'aide d'un pourcentage d'ajustement (facteur d'ajustement) fixé par la société de gestion.

La société de gestion a adopté une politique d'application du mécanisme de swing pricing qui définit les mesures organisationnelles et administratives ainsi que les conditions d'application du seuil de déclenchement et du facteur d'ajustement (politique de swing pricing). Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont revus périodiquement par la société de gestion.

Frais de fonctionnement et de gestion

Pour l'ensemble des parts				
	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1 et 2	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Pour les catégories de parts « Classique » et « RE » : 1,50% TTC maximum l'an. Pour la catégorie de part « G » : 0,90% TTC maximum l'an.	FCPE
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net s	0,90% TTC maximum	FCPE
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	-
5	Commissions de surperformance	Actif net	Néant	-

Le tableau ci-dessus extrait du prospectus indique les frais des Part G non encore démarrée.

Frais de recherche

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation pour la part Classique

Capitalisation pour la part RE

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part Classique

Capitalisation pour la part RE

Changements affectant le fonds

14/10/2024

- Ajout du dispositif de plafonnement des rachats (Gates) ;
- Ajout du mécanisme de VL ajustée (Swing Pricing).

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 30/09/2025	Exercice 30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	59,932,055.74	49,138,031.42
Flux de l'exercice :		
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) ¹	10,905,472.25	10,739,753.33
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-11,004,205.45	-8,312,187.04
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-339,473.42	-25,408.78
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	18,001,998.37	582,439.99
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-12,393,389.43	7,809,426.82
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes ²	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes ²	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	65,102,458.06	59,932,055.74

¹ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

² Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Exercice 30/09/2025
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres
Catégorie de classe RE (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	845,925.0271
Nombre de titres rachetés	538,319.3389
Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	2,268,993.4700
Nombre de titres rachetés	2,615,243.7100
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR0014001897	RE	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	3,070,821.13	798,846.8928	3.8440
FR001400QD35	Classique	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	62,031,636.93	16,102,291.1825	3.8523

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		US	CA	FR	CN	DE
Actif						
Actions et valeurs assimilées	64,823.22	31,992.82	6,712.35	5,005.27	3,265.06	3,150.68
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	64,823.22					

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
		< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1,572.61	-	-	-	1,572.61
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-1,123.78	-	-	-	-1,123.78
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		-	-	-	448.83

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1,572.61	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-1,123.78	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	448.83	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	USD	DKK	HKD	TWD	Autres devises
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	38,994.69	2,715.60	2,396.90	2,095.60	5,895.89
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
Créances	9.60	-	-	5.40	4.65
Comptes financiers	32.53	0.24	0.09	5.19	4.02
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-6,962.43	-	-	-	-1,360.89
Comptes financiers	-	-	-	-	-1,123.78
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
TOTAL	32,074.39	2,715.84	2,396.98	2,106.20	3,419.88

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs éligibles : Loans	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
TOTAL						-

L'OPC n'est pas concerné car il ne détient pas plus de 10% de son actif net en parts d'autres OPC.

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 30/09/2025
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Frais de premier investissement à la charge de l'entreprise	
Déposit EUR	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Autres débiteurs divers	10,736,769.44
Coupons à recevoir	19,653.50
TOTAL DES CREANCES	10,756,422.94
Ventilation par nature des dettes	
Déposit EUR	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Frais et charges non encore payés	
Autres créditeurs divers	11,572,073.18
Provision pour risque des liquidités de marché	
Honoraires CLC à la charge du Fonds	
Commission de gestion financière à la charge du Fonds	
Commission de gestion administrative à la charge du Fonds	83,757.53
Frais de gestion de la garantie	
Frais d'assurance décès	
Frais de conseil	
Commissions d'entrées rétrocedées	
Versements en cours de répartition	
TOTAL DES DETTES	11,655,830.71

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe RE (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	34,371.16	1.46
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	830,711.96	1.47
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 30/09/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

	Exercice 30/09/2025
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	729,809.29
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe RE (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 30/09/2025	Exercice 30/09/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	-15,830.52	-757.01
Sommes distribuables au titre du revenu net	-15,830.52	-757.01
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-15,830.52	-757.01
Total	-15,830.52	-757.01
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/09/2025	Exercice 30/09/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	845,614.23	17,631.36
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	845,614.23	17,631.36
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	845,614.23	17,631.36
Total	845,614.23	17,631.36
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

MULTIPAR SOLUTIONS ENVIRONNEMENT

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 30/09/2025	Exercice 30/09/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	-319,803.98	-25,474.74
Sommes distribuables au titre du revenu net	-319,803.98	-25,474.74
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-319,803.98	-25,474.74
Total	-319,803.98	-25,474.74
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

MULTIPAR SOLUTIONS ENVIRONNEMENT

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/09/2025	Exercice 30/09/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	17,081,904.63	591,626.09
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	17,081,904.63	591,626.09
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	17,081,904.63	591,626.09
Total	17,081,904.63	591,626.09
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Inventaire des instruments financiers au 30 Septembre 2025

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				64,823,221.90	99.57
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé				64,823,221.90	99.57
ADVANCED DRAINAGE SYSTEMS IN Valeurs industrielles diverses	4,413.00	138.70	USD	520,921.74	0.80
AECOM Construction et matériaux de construction	3,517.00	130.47	USD	390,521.69	0.60
AIR LIQUIDE SA Produits Chimique	2,219.00	176.86	EUR	392,452.34	0.60
ALBEMARLE CORP Produits Chimique	8,761.00	81.08	USD	604,546.28	0.93
ARCADIS NV Construction et matériaux de construction	7,334.00	42.90	EUR	314,628.60	0.48
ARRAY TECHNOLOGIES INC Distribution Energie	84,890.00	8.15	USD	588,811.49	0.90
ASM INTERNATIONAL NV Electrique - Electronique	1,028.00	510.80	EUR	525,102.40	0.81
ASML HOLDING NV Electrique - Electronique	472.00	828.10	EUR	390,863.20	0.60
BADGER METER INC Electrique - Electronique	3,225.00	178.58	USD	490,145.11	0.75
BORALEX INC -A Distribution Energie	23,421.00	27.17	CAD	389,227.82	0.60
BROOKFIELD RENEWABLE PARTNER Distribution Energie	75,508.00	25.79	USD	1,657,320.27	2.55
BYD CO LTD-H Machines et Véhicules	117,800.00	110.20	HKD	1,419,991.25	2.18
CAMECO CORP Siderurgie Minerais et Métaux	29,290.00	83.86	USD	2,090,433.53	3.21
CARRIER GLOBAL CORP Construction et matériaux de construction	36,044.00	59.70	USD	1,831,341.96	2.81
CASELLA WASTE SYSTEMS INC-A Services divers	6,148.00	94.88	USD	496,444.46	0.76
CLEAN HARBORS INC Services divers	2,608.00	232.22	USD	515,429.58	0.79
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN Construction et matériaux de construction	4,296.00	91.66	EUR	393,771.36	0.60
CONTEMPORARY AMPEREX TECHN-A Machines et Véhicules	18,200.00	402.00	CNY	874,733.24	1.34
DASSAULT SYSTEMES SE Ordinateurs logiciels	11,168.00	28.51	EUR	318,399.68	0.49
DELTA ELECTRONICS INC Electrique - Electronique	13,000.00	854.00	TWD	310,010.85	0.48

Inventaire des instruments financiers au 30 Septembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
DSM-FIRMENICH AG Produits Chimique	5,381.00	72.52	EUR	390,230.12	0.60
E.ON SE Distribution Energie	24,464.00	16.02	EUR	391,790.96	0.60
EATON CORP PLC Electrique - Electronique	1,244.00	374.25	USD	396,227.23	0.61
ECOLAB INC Produits Chimique	4,463.00	273.86	USD	1,040,201.86	1.60
ELEVRA LITHIUM LTD Siderurgie Minerais et Métaux	21,334.00	24.01	USD	435,939.86	0.67
ENEL SPA Distribution Energie	48,919.00	8.07	EUR	394,580.65	0.61
ENGIE Distribution Energie	44,777.00	18.25	EUR	817,404.14	1.26
ENVIRI CORP Services divers	36,304.00	12.69	USD	392,083.20	0.60
FIRST SOLAR INC Distribution Energie	7,832.00	220.53	USD	1,469,949.75	2.26
GFL ENVIRONMENTAL INC-SUB VT Services divers	25,983.00	65.96	CAD	1,048,283.49	1.61
GREENERGY RENOVBLES Distribution Energie	10,134.00	64.30	EUR	651,616.20	1.00
HA SUSTAINABLE INFRASTRUCTUR Holdings et societes financieres	15,771.00	30.70	USD	412,059.32	0.63
HORIZON ROBOTICS INC Bureau	613,200.00	9.58	HKD	642,578.87	0.99
HUBBELL INC Electrique - Electronique	1,785.00	430.31	USD	653,704.98	1.00
IBERDROLA SA Distribution Energie	52,840.00	16.11	EUR	850,988.20	1.31
IDEX CORP Machines et Véhicules	2,816.00	162.76	USD	390,069.92	0.60
ITRON INC Electrique - Electronique	9,196.00	124.56	USD	974,854.26	1.50
KURITA WATER INDUSTRIES LTD Services divers	16,100.00	5,049.00	JPY	468,443.19	0.72
LANDIS + GYR GROUP AG Distribution Energie	5,594.00	64.20	CHF	384,163.02	0.59
LEGENCE CORP-CL A Services divers	48,919.00	30.81	USD	1,282,718.63	1.97
LEGRAND SA Electrique - Electronique	2,737.00	140.60	EUR	384,822.20	0.59

Inventaire des instruments financiers au 30 Septembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
LINDE PLC Produits Chimique	3,674.00	475.00	USD	1,485,234.04	2.28
LINEAGE INC Immobilier et logement	11,707.00	38.64	USD	384,985.94	0.59
MARVELL TECHNOLOGY INC Electrique - Electronique	19,401.00	84.07	USD	1,388,120.91	2.13
MUELLER INDUSTRIES INC Valeurs industrielles diverses	7,591.00	101.11	USD	653,213.63	1.00
NARI TECHNOLOGY CO LTD-A Machines et Véhicules	119,400.00	22.96	CNY	327,758.83	0.50
NATIONAL GRID PLC Distribution Energie	32,399.00	10.68	GBP	396,264.13	0.61
NEXTERA ENERGY INC Distribution Energie	32,009.00	75.49	USD	2,056,476.09	3.16
NEXTRACKER INC-CL A Distribution Energie	12,998.00	73.99	USD	818,486.83	1.26
NKT A/S Electrique - Electronique	4,346.00	617.00	DKK	359,228.89	0.55
NORDEX SE Distribution Energie	18,109.00	21.80	EUR	394,776.20	0.61
NOVONESIS (NOVOZYMES) B Produits Chimique	33,065.00	389.10	DKK	1,723,558.89	2.65
NVENT ELECTRIC PLC Electrique - Electronique	4,723.00	98.64	USD	396,490.83	0.61
NVIDIA CORP Electrique - Electronique	14,064.00	186.58	USD	2,233,243.51	3.43
PRYSMIAN SPA Electrique - Electronique	7,801.00	84.18	EUR	656,688.18	1.01
QUANTA SERVICES INC Services divers	3,907.00	414.42	USD	1,377,990.59	2.12
REDEIA CORP SA Distribution Energie	23,960.00	16.44	EUR	393,902.40	0.61
RELX PLC Services divers	11,236.00	35.57	GBP	457,910.77	0.70
REPUBLIC SERVICES INC Services divers	4,364.00	229.48	USD	852,298.49	1.31
ROCKWOOL A/S-B SHS Construction et matériaux de construction	20,007.00	236.10	DKK	632,811.45	0.97
SCHNEIDER ELECTRIC SE Electrique - Electronique	7,216.00	237.60	EUR	1,714,521.60	2.63
SIEMENS ENERGY AG Machines et Véhicules	23,779.00	99.42	EUR	2,364,108.18	3.63

MULTIPAR SOLUTIONS ENVIRONNEMENT

Inventaire des instruments financiers au 30 Septembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
SSE PLC Distribution Energie	53,030.00	17.41	GBP	1,058,108.90	1.63
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC Electrique - Electronique	49,000.00	1,305.00	TWD	1,785,592.12	2.74
TETRA TECH INC Services divers	16,975.00	33.38	USD	482,234.47	0.74
TRANE TECHNOLOGIES PLC Construction et matériaux de construction	2,755.00	421.96	USD	989,361.53	1.52
TRIMBLE INC Electrique - Electronique	18,577.00	81.65	USD	1,290,903.87	1.98
VEOLIA ENVIRONNEMENT Distribution Energie	33,951.00	28.98	EUR	983,899.98	1.51
VERALTO CORP Services divers	10,866.00	106.61	USD	985,892.99	1.51
VERTIV HOLDINGS CO-A Machines et Véhicules	11,154.00	150.86	USD	1,432,078.67	2.20
VITAL FARMS INC Agriculture	13,614.00	41.15	USD	476,779.66	0.73
WABTEC CORP Machines et Véhicules	3,852.00	200.47	USD	657,200.37	1.01
WASTE CONNECTIONS INC Services divers	6,925.00	175.80	USD	1,036,097.87	1.59
WASTE MANAGEMENT INC Services divers	5,203.00	220.83	USD	977,854.03	1.50
WSP GLOBAL INC Construction et matériaux de construction	2,935.00	273.50	CAD	490,991.80	0.75
XIAOMI CORP-CLASS B Télécommunication	56,600.00	54.00	HKD	334,325.09	0.51
XYLEM INC Machines et Véhicules	3,173.00	147.50	USD	398,312.77	0.61
ZOETIS INC Produits pharmaceutiques	15,962.00	146.32	USD	1,987,710.50	3.05
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				729,809.29	1.12
OPCVM				729,809.29	1.12
BNPP FD EMERG MKT ENVI SOLUTNS XEC	6.226	117,219.61	EUR	729,809.29	1.12
Créances				10,756,422.94	16.52
Dettes				-11,655,830.71	-17.90
Autres comptes financiers				448,834.64	0.69
TOTAL ACTIF NET			EUR	65,102,458.06	100.00

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Total	-	-		-		-

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

MULTIPAR SOLUTIONS ENVIRONNEMENT

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				

MULTIPAR SOLUTIONS ENVIRONNEMENT

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Sous total			-	-	-
Total			-	-	-

Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	65,553,031.19
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	12,329,035.26
Autres passifs (-)	12,779,608.39
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	65,102,458.06